



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 208-19

Objet : RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 pour la construction de la piscine aquatique du Stade à Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 208-19

objet **RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 pour la construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le marché de travaux du lot 3 pour la construction de la piscine aqualudique du Stade a été attribué, par décision n° 204-17 du 9 novembre 2017, à l'entreprise Lifteam pour un montant de 844 114,38 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant ayant pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o adaptation des travaux de finition et d'habillage (modification des pieds de poteau et habillage bois au lieu d'un capot aluminium des descentes d'eau pluviale dans la halle bassins, adaptations des murs à ossature bois),
 - o traitement du bois du pentaglis,
 - o réduction des surfaces des sur-toitures sur la zone vestiaires / administration,
 - o adaptations avec la couverture du bâtiment (ajout d'une contre-flèche sur la poutre des gradins et de muraillères en bois pour supporter les bacs de couverture),
 - o rallongement des passerelles et ajout de plateforme pour l'accès et la circulation dans le plenum de la halle bassin,
- l'expertise sur les façades et reprise des isolants en façade après la défaillance des deux entreprises successives du lot 4.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 58 200,39 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 6,89 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadre ainsi que les marchés publics d'un montant supérieur à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision du Bureau n° 090-17 du 2 juin 2017 approuvant le lancement du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique du Stade,

Vu la décision n° 204-17 du 9 novembre 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux de la piscine aqualudique du Stade,

Vu le marché F17094,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au lot 3 du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 208-19

Objet de l'acte :	RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 pour la construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22867H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22867H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au